

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 13 décembre 2022

Le 13 décembre 2022, à 18 h 30 en la mairie de Montmachoux se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de son Maire Patrick JACQUES, sur convocation remise le 6 décembre 2022.

Étaient présents : Patrick JACQUES, Christophe MARCHAND, Bernard CRETON, Frédérique SAMELOT, Claudine SANTALO-MERLIER, Laurent SIMON, Gérard TOURNIER, Anouk VAN, Henriette VIELLE
Étaient absents excusés : Sylvie ROY (pouvoir à Patrick JACQUES), Thibaut PLATEAU (pouvoir à Frédérique SAMELOT).

Secrétaire de séance : Bernard CRETON

Ordre du Jour :

- 1) Désignation du secrétaire de séance
- 2) Adoption du compte-rendu de la dernière séance
- ~~3) Décision modificative de crédits~~
- 4) Convention de partenariat avec la SPL « Montereau, Porte de Paris »
- 5) Finances : Mandatement et engagement des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget 2023
- 6) Informations et questions diverses

Adoption du compte-rendu de la séance du 31/10/2022

Monsieur le Maire donne la parole aux membres présents du conseil quant au procès-verbal du précédent Conseil Municipal du 31/10/2022.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des conseillers présents, **approuve** le compte-rendu de la séance du 31/10/2022.

Finances : Décision modificative de crédits

**Point retiré (erreur sur l'application HELIOS de la DGFIP
(Direction générale des Finances Publiques))**

Convention de partenariat avec la SPL « Montereau, Porte de Paris »

Monsieur le Maire indique que la Commune de MONTEREAU-FAULT-YONNE propose de signer une convention de partenariat, portant sur la politique tarifaire de la SPL « Montereau, porte de Paris » Relatif à l'exploitation du Théâtre LE MAJESTIC.

A l'instar de la convention établie entre les communes, portant sur la fréquentation de la piscine de MONTEREAU, dénommée AQUAPASS, cette convention de partenariat permettra aux habitants de la commune de bénéficier de tarifs préférentiels dédiés aux habitants des communes actionnaires de la SPL pour les spectacles proposés par le théâtre LE MAJESTIC ; la Commune de

MONTMACHOUX prenant à sa charge le différentiel entre les tarifs « actionnaires » et « non actionnaires ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de monsieur le Maire et en avoir délibéré, **donne son accord** à ce partenariat, et **autorise** monsieur le Maire à signer la convention afférente.

Finances : Mandatement et engagement des dépenses d'investissement 2022 avant le vote du budget 2023

Monsieur le Maire indique que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit la possibilité d'engager et de mandater, avant le vote du budget primitif, des dépenses d'investissement à hauteur de 25 % de celles prévues au budget de l'année précédente.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **donne l'autorisation** de pouvoir engager et mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget 2023, dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022, tels que repris dans le tableau détaillé ci-dessous :

| Chapitres | Budget Primitif 2022 | 25 % d'autorisation d'engagements avant le vote du budget 2023 |
|--------------|----------------------|--|
| 23 | 34 902 € | 8 725 € |
| TOTAL | 34 902 € | 8 725 € |

Informations et questions diverses

M. le Maire indique qu'il vient de recevoir de la Directrice de l'Ecole de la Brosse- Montceaux le courrier de 4 élèves du CM1 et CM2 éco-délégués de ladite école chargés d'améliorer le respect des élèves envers la nature.

Ces derniers, avec le concours de Mme BEAULIEU, directrice, souhaite l'aide d'un adulte dans chacune des trois communes du RPI pour les aider à développer leurs idées en la matière.

Après discussion, Mme Frédérique SAMELOT nous indique que deux de ces enfants sont issus de notre commune et qu'elle accepte d'être l'adulte référente pour MONTMACHOUX.

M. le Maire indique que la cérémonie des vœux de Montmachoux aura lieu le Samedi 14 janvier 2022 à 10 H 45.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 15.



Le Maire,
Patrick JACQUES

